musée des arts décoratifs

musée du design

prison municipale de la rue boulan

Vue extérieure de la prison sur la rue Boulan, photographie non datée. Archives Bordeaux Métropole (Fi11O32)

Une prison municipale à l'emplacement du jardin de l'hôtel de Lalande

L'hôtel de Lalande, hôtel particulier du parlementaire Pierre de Raymond de Lalande, fut construit entre cour et jardin en 1779. Ce parc, clôturé et planté d'une soixantaine d'arbres sur trois rangs, de gazon, de plantes ou d'arbustes disparaît en 1880 lorsque la municipalité de Bordeaux achète cette propriété. Le jardin est rasé au profit d'une vaste prison construite de solides murs en pierre formant quadrilatère, sur les trois côtés des rues Boulan, Verteuil, et Castelmoron.

Marius Faget, architecte des Bâtiments communaux, établit les plans de ce dépôt de sûreté en 1885. L'hôtel de Lalande devient hôtel de police. Les services de la sûreté et des mœurs - division municipale, commissariat central et petit parquet- s'installent dans le corps de logis ; l'aile des communs accueille écurie, magasin à foin, cour de passage et sellerie de la garde à cheval.

Portail d'entrée de la prison (rue Boulan), photographie non datée , Archives Bordeaux Métropole (Fi11031)

Un dépôt pour femmes, hommes et enfants

Bordeaux comme Paris, Lyon, Marseille, Orléans, Limoges, ou encore Le Havre, dispose, depuis le XIXe siècle d'un dépôt de sûreté encadré par les services de la police municipale qui assure le bon ordre, la sûreté et la salubrité publiques de la ville [1]. Cette prison municipale, située autrefois rue des Trois-Conils, est reconstruite rue Boulan. Elle ne dépend pas du ministère de l'Intérieur [2], comme la prison civile du Fort du Hâ en activité, mais de la municipalité.

Ce dépôt de sûreté mis en service en juin 1886 est destiné aux marins français et étrangers pour faits commis contre la discipline, et aux filles qui commettent des infractions aux règlements sur la morale et les bonnes mœurs [3]. Femmes, hommes, enfants sont incarcérés dans la prison, dans cinq quartiers distincts : filles publiques, marins français ou étrangers, marchands et marchandes, enfants. Les peines sont diverses : flagrant délit, en vertu d'extraits de jugement ou peine administrative. En 1887, un mur de séparation entre les deux grandes cours est réalisé à la demande du gardien-chef, afin que les enfants des deux sexes soient séparés des hommes ou femmes plus âgés, et que les condamnés par le tribunal de simple police viennent purger leur peine sans contact avec les malfaiteurs ou les filles publiques.
La surveillance du dépôt de sûreté est confiée au gardien-chef qui remplit les fonctions de greffier et tient le registre d'écrou. Il est assisté de deux gardiens ordinaires. Tous sont logés avec leurs familles, dans des appartements aménagés dans le bâtiment d'entrée du dépôt de sûreté. La prison est fermée sur la rue Boulan par une imposante porte en bois et, sur la rue Castelmoron, par une porte en métal, ménageant ainsi une voie pavée favorisant la circulation des voitures de prisonniers.

Bien souvent, la détention provisoire a lieu dans l'attente d'un jugement par le tribunal du petit parquet installé dans les salons de l'hôtel de Lalande. Quotidiennement, des prisonniers y sont déférés. A partir de 1925, peu après l'ouverture d'un musée d'Art ancien et l'installation d'un collectionneur dans l'hôtel de Lalande, le passage des prisonniers s'opère *via* la cave de l'hôtel. Ce passage sous-terrain comprend deux violons [4], une cellule pour hommes et une pour femmes séparées par un mur en briques.

1

Jean-Marc Berlière, *La police des mœurs*, édition Tempus, 2016.

2

Jusqu'en 1911, la Direction de l'administration pénitentiaire dépend du ministère de l'intérieur, elle rejoint par la suite le ministère de la Justice.

3

Jacqueline du Pasquier, " L'hôtel de Lalande et la prison municipale de Bordeaux ", *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1981.

4

Un violon désigne une prison, ou une cellule contiguë à un corps de garde, les détenus y sont déposés dans l'attente d'un jugement proche.

Les locaux du dépôt ont été conçus pour recevoir 130 détenus répartis dans cinq cours et une dizaine de cellules. Un état récapitulatif des individus incarcérés permet d'apprécier le nombre annuel de détenus. Pour l'année 1909, 1855 hommes, femmes et enfants ont séjourné au dépôt. Sur cette même période, 782 punitions administratives ont été infligées, soit 2042 jours d'emprisonnement. Un article de presse paru dans *La France* en 1910 [5], indique qu'il y a parfois plus de mouvement de population à la prison municipale de la rue Boulan qu'au fort du Hâ, prison relevant du ministère de l'Intérieur : sur quatorze mois 4 190 détenus, pour la première, 3 172 prisonniers pour la seconde.

5
" Autour d'un incident. La Police des Mœurs ", *La France*, 19 mars 1910

En 1910, l'inspection de la prison par un médecin de l'assistance et de l'hygiène publique préconise la capacité d'accueil suivante : 26 hommes, 26 femmes et 5 enfants. Un chiffre relativement bas calculé dans « l'intérêt de l'hygiène » selon le nombre de mètres cubes d'air nécessaires à chaque détenu. Les années sombres de la Seconde Guerre mondiale outrepasseront cette norme. Trimestriellement, les divers locaux du dépôt de sûreté sont désinfectés afin de détruire les parasites apportés par les détenus. Chaque désinfection nécessite 30kg de soufre en poche, 15 litres de formol, et 8 litres d'alcool dénaturé.

Le dépôt fait l'objet de quelques travaux améliorant, au fil des années, les conditions de détention. Si les détenus doivent se coucher à la nuit tombante, ils dérobent facilement à la fouille des bougies pour éclairer l'intérieur des cellules fermées de lourdes portes. L'éclairage électrique est installé en 1913, suivi de calorifères à gaz pour remplacer les braseros et pallier le froid glacial de l'hiver. On couvre les préaux d'un maillage en fil de fer galvanisé afin d'éviter que les détenus ne reçoivent, de l'extérieur, des objets quelconques ou outils incitant aux tentatives d'évasion. Le téléphone est installé dans le bureau du gardien-chef pour faciliter les communications avec les services de police de l'hôtel de Lalande et les consulats de la ville au sujet des marins étrangers détenus.

En 1918, l'installation d'une cuisine au dépôt est complétée à la demande du commissaire central par l'arrivée de deux grandes tables et bancs en bois à l'attention des filles soumises, contraintes auparavant de manger debout dans la cour de leur quartier. C'est à l'occasion de travaux importants réalisés dans les années 30, que des bains-douches sont installés dans la prison.

Le quartier controversé des filles soumises

Parmi les catégories de prisonniers, celle des prostituées, dites filles soumises, est la plus controversée. La question des maisons de débauche et de la prostitution des filles publiques n'est, à l'époque, ni du ressort du législateur ni de celui de la magistrature. Un registre tenu par la police des mœurs recense, dans chaque ville, les prostituées connues. Le maire ou le commissaire de police prononce l'inscription. Une fois inscrite au registre, les femmes se voient rappeler les obligations et les interdictions auxquelles elles sont soumises : se présenter à des visites sanitaires, ne descendre dans la rue qu'entre la tombée de la nuit et 11h, interdiction de paraître dans certains lieux, de stationner sur les voies publiques, de racoler, de se montrer à la fenêtre ou au balcon. Lorsqu'une fille soumise se dérobe à la visite sanitaire, elle est recherchée aussitôt par le service des mœurs. Toute infraction est punie d'une peine de simple police ou de peines disciplinaires consistant en une détention au dépôt municipal de sûreté de la rue Boulan. La peine moyenne imposée aux prostituées est de trois jours, et peut aller jusqu'à huit jours.

Laurence Amiel, dans son ouvrage intitulé *La prostitution et les prostituées à Bordeaux du début du XIXe siècle* [6], décrit parfaitement les conditions de vie des filles publiques dans cette nouvelle prison :

« Une nouvelle prison est construite dans les dépendances de l'hôtel Dalléas [7]. La prison est mise en service au mois de juin 1886, elle comprend 4 quartiers distincts, affectés aux hommes, aux femmes, aux enfants et aux prostituées.
Le quartier des prostituées est composé de 4 dortoirs (ou cellules) et d'un préau. Le nombre de filles par cellule n'est pas déterminé. La prostituée se tient le jour soit dans les dortoirs, soit dans le préau qui est ouvert ; en été de 6h du matin à 7h du soir, en hiver de 7h du matin à 7h du soir.
Dans la nouvelle prison, les conditions de réclusion ne sont guère améliorées. Les cellules sont rapidement surchargées. Les locaux du dépôt sont encombrés par des filles soumises, soit administrativement, soit pour extrait de jugement du tribunal de simple police. Le nombre de ces filles est actuellement de 51. Tandis qu'à d'autres moments leur nombre s'élève à plus de 60.

6

Laurence Amiel, *La prostitution et les prostituées à Bordeaux du début du XIXe siècle au début du XXe siècle*, Bordeaux, Les Cahiers de l'Institut aquitain d'études sociales, 1994, p.44

7

L'hôtel de Lalande est désigné au tournant du XXe siècle sous le nom d'hôtel Dalleas, du nom de son dernier propriétaire privé.

Entassées, souffrant de la promiscuité, elles sont également mal nourries. Le régime alimentaire se compose essentiellement de pain et de soupe. Elles reçoivent une ration de pain de 50g, deux rations de soupe faites avec du pain blanc distribuées le matin à 10h et le soir à 16h. Théoriquement, à la différence des autres prévenus, les prostituées n'ont pas le droit de se faire apporter des vivres de l'extérieur : " il est formellement interdit aux filles publiques détenues au dépôt d'user d'un autre régime alimentaire que celui fourni par notre administration, elles ne pourront donc rien faire venir du dehors, ni rien recevoir des maîtresses de maison en aliments ni en boisson ". Cependant le commissaire central reconnaît que ces pratiques, sources de revenus non négligeables pour le chef de dépôt sont tolérées : " les filles détenues administrativement peuvent en entrant au dépôt apporter une nourriture et en recevoir pendant leur détention, de leur famille ou d'amis, mais cette nourriture est toujours examinée par le gardien-chef, pour éviter l'introduction de tout objet prohibé ".
Elles souffrent de la malnutrition mais également de l'excès de chaleur ou de froid (les salles ne sont pas chauffées, sont humides et dallées) même si elles peuvent recevoir des couvertures si les rigueurs de la température l'exigent.
La literie est insuffisante et malsaine. Il existe des dortoirs payants et, bien que la location des lits aux prostituées soit formellement interdite, moyennant une rétribution journalière de 1 Fr, les filles soumises peuvent obtenir une couchette en fer garnie d'un sommier, d'un matelas, de deux draps, d'un traversin et des couvertures réglementaires. Odeurs fécales omniprésentes, dues à des problèmes de fosse d'aisance motivent une dizaine de plaintes par an de la police.

Les femmes soumises punies de peines administratives sont parfois accompagnées de jeunes enfants. A l'intérieur du violon de Bordeaux, les filles vivent sans aucune discipline et dans le bruit, bien que le silence soit requis. Il ne semble pas que ce règlement soit respecté par les filles : " le gardien-chef de la prison municipale a pour habitude, sans doute pour ne pas être incommodé par leurs cris, de loger à l'extrémité de la prison ". Elles ne travaillent ni n'étudient, bien que cela soit prévu par l'art. 2 du 15 janvier 1889 : " celui (le quartier) des prostituées contiendra, en outre, une salle de travail ou de lecture, dans laquelle les détenues seront réunies en dehors des heures fixées pour le repos de la nuit " ».

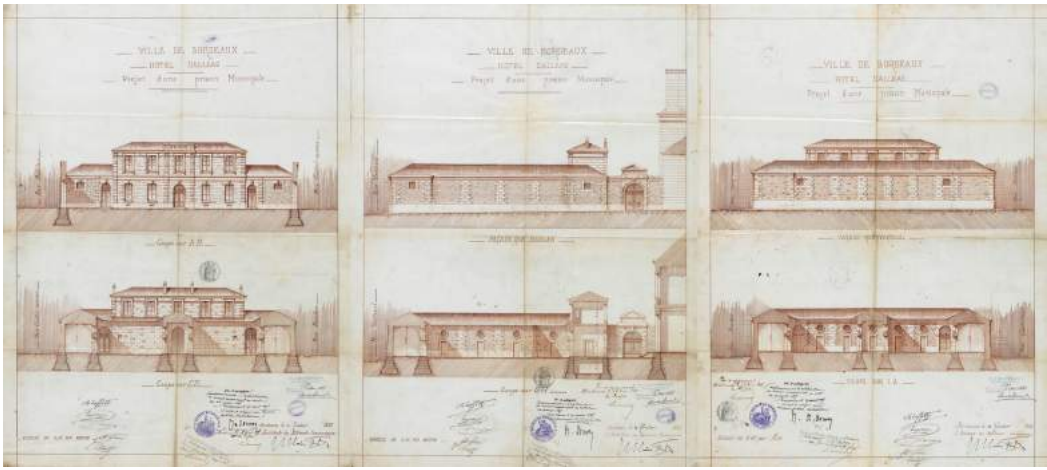
VILLE DE BORDEAUX
HOTEL DALLAS
VILLE DE BORDEAUX
HOTEL DALLAS
VILLE DE BORDEAUX
HOTEL DALLAS

Agents de la police municipale devant l'hôtel de Lalande, rue Bouffard, début du XXe siècle, Archives du *madd*

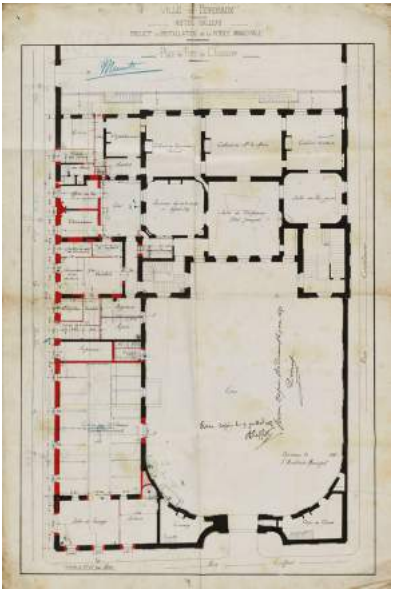

Projet d'une prison municipale, coupes, 1885
Projet d'installation de la police municipale, rdc, 1887, Archives Bordeaux Métropole (65M3 et 65M4)

En mars de l'année 1910, Maître Goguillot, avocat à Nîmes et témoin d'une interpellation de fille soumise sur les allées de Tourny, dénonce au Procureur Général de la République le caractère irrégulier du dépôt de sûreté de Bordeaux. Dès lors, un conflit éclate entre le maire de Bordeaux Jean Bouche, chef de la police municipale encouragé par le préfet, et le procureur général Eon, au sujet de la répression de la prostitution à Bordeaux [8].

Le Maire, soutenu par des pétitions émanant de commerçants, de pères de familles et de fonctionnaires de l'enseignement public, entend « réprimer la prostitution, afin d'arrêter dans la mesure du possible, l'envahissement de la rue par les femmes de mauvaise vie et leurs souteneurs, et de protéger notre belle jeunesse et même nos enfants contre les atteintes de maladies terribles et la vue de spectacles profondément démoralisateurs » [9]. Le procureur de la République dénonce les condamnations arbitraires des agents des mœurs qui, tout comme les gardiens, ne relèvent pas hiérarchiquement du ministère de l'Intérieur. L'acharnement des services municipaux sur certaines filles soumises est également dénoncé. Certaines sont parfois arrêtées plusieurs fois dans la semaine, et d'autres condamnées à des séjours réguliers en prison.

Un soir de mars 1910, le procureur adresse une réquisition au gardien-chef de la prison municipale afin de relaxer toutes les femmes détenues administrativement. La presse locale *La Petite Gironde* relate cet événement : « Les clefs ayant été remises par le gardien à M. le procureur de la République, ce magistrat a ouvert lui-même d'abord la porte principale de la prison et ensuite celle réservée au quartier des femmes qui étaient couchées. Le procureur de la République les a appelées, leur a dit de s'habiller et les a invitées à rentrer chez elles tranquillement. Surprises et ravies, elles poussèrent en chœur un joyeux cri de « Merci, Monsieur ! » se vêtirent à la hâte, et une à une, à cinq minutes d'intervalle, sortirent dans la rue Boulan. Les prisonnières étaient, en tout, au nombre de sept. Épilogue : les agents des mœurs n'ont pu faire leur service pendant la nuit de mercredi à jeudi. » [10].

Tandis que le comité central de la Ligue des droits de l'Homme et le Conseil d'État sont saisis, les « Reines du Macadam » manifestent sur la voie publique, la revue d'été de la salle de spectacle l'Alhambra met en scène le conflit, le maire et le procureur, des pétitions humoristiques paraissent dans la presse. Ce conflit n'aura eu,

8

Albert Rèche, *La Belle époque à Bordeaux*, Albert Rèche, Sud Ouest, 1991, p.130.

9

Lettre sans date, Jean Bouche, Maire de Bordeaux, Archives Bordeaux Métropole (1211 I 11).

10

La Petite Gironde, *Un conflit sur la Police des Mœurs*, 17 mars 1910.

semble-t-il, que peu d'incidence sur le fonctionnement du dépôt. Les témoignages attestent de la présence de prostituées jusque dans les années 1950.

Les années sombres de l'Occupation allemande

Durant l'Occupation 1940-1944, Bordeaux vit à l'heure allemande. De nombreux bâtiments et casernes sont réquisitionnés, des services spécialisés sont mis en place pour parer aux actes anti-allemands, réprimer la Résistance et contrôler l'opinion publique. Les polices françaises et allemandes mènent de nombreuses opérations contre les communistes, Juifs et francs-maçons. S'il est acquis que les autorités allemandes ont réquisitionné une partie de la prison du Fort du Hâ, et la prison militaire de Boudet, rue de Pessac, des prisonniers de persécution et de répression ont également été détenus au dépôt de sûreté (rue Boulan).

En 1941 de vastes opérations répressives d'intimidation sont menées par la Préfecture avec l'action combinée des services de police et de gendarmerie. Des centaines de militants et sympathisants communistes sont interpellés dans l'agglomération bordelaise par la Police Spéciale de la Préfecture.

Fin septembre 1941, des militants communistes, sont conduits par cette Police Spéciale dans la prison de la rue Boulan avant d'être transférés au Fort du Hâ, qui fait alors office de prison politique. Parmi eux, trois membres bordelais du parti, André Fichon, René Kermorgan [11] et André Eustache, trahis par l'arrestation, quelques jours auparavant, de deux individus en gare de La Rochelle.

La détention des prisonniers dits administratifs n'est plus d'un à trois jours comme autrefois, mais de plusieurs semaines. Le nombre de ces détenus est dit très élevé, aussi le quartier des marchandes leur est affecté. Un grillage établi au-dessus du mur sépare désormais ce quartier de celui des prostituées, évitant toute communication ou jet d'objets et de lettres entre détenus. En raison de la pénurie de vivres, le dépôt de sûreté reçoit ses livraisons de pain des hospices civils contre récupération de tickets de rationnement.

11 René Terrisse, *Bordeaux 1940-1944*, édition Perrin, 1993, p.83
René Terrisse orthographie le nom du militant René Kermorgan, sur les documents du dépôt de sûreté, il est écrit René Kermorgant

Vues intérieures de la prison, non datées mais associées à un rapport de 1979, Archives du *madd*

Bon nombre de détenus ne disposent pas de tickets d'alimentation, il est difficile d'assurer leur subsistance.

Parmi les quelques noms de prisonniers cités dans les comptes-rendus du dépôt de sûreté, figure celui de Raymond Edgard Bedaton, 31 ans, peintre de profession, né à Bordeaux en 1910. Il séjourne rue Boulan en 1941. Au départ de Compiègne, il est déporté en 1943 en Allemagne, et meurt l'année suivante au camp de Buchenwald sous le matricule 21283.
Robert Prosper, Bordelais âgé de 20 ans, fait l'objet d'un rapport de tentative d'évasion du dépôt de sûreté en mai 1941. En octobre de la même année, il est déporté en Allemagne, dans les prisons de Karlsruhe, Rheinbach puis Siegburg.
André Courbin, chauffeur de profession, né en 1901 à Bordeaux, est écroué en octobre 1941 au dépôt de sûreté. Déporté en Allemagne dans les camps de Buchenwald, puis Dora, il meurt en déportation en 1943 sous le matricule 20210.

En l'absence de registre d'écrou, quelques noms de prisonniers sont cependant parvenus jusqu'à nous. Aucun document ne nous permet aujourd'hui de connaître le motif de leurs arrestations, exception faite pour les communistes cités dans l'ouvrage de René Terrisse [12]. Dans le passage situé sous l'hôtel de Lalande et dans la prison, de nombreux graffitis portant les dates de 1941 à 1944 témoignent de la présence de détenus pendant la guerre. On y trouve également le graffiti d'une étoile à six branches.
Après l'instauration du Service du Travail Obligatoire en 1943, une Brigade spéciale de contrôle est créée. Selon René Terrisse, la permanence de cette brigade est installée rue Bouffard. On y examine les cas issus de rafles organisées dans les rues, cafés, sorties de cinéma, aux abords des usines.

12

René Terrisse, *Bordeaux 1940-1944*, édition Perrin, 1993

Ainsi, le 17 juin 1940, alors que le maréchal Pétain annonce la capitulation de la France, un jeune matelot de vingt ans, Paul Robert, est débarqué du cargo Le Kerguelen ou il était aux arrêts, pour avoir critiqué les propos du maréchal. Conduit à la permanence de la rue Bouffard, il est jugé le mois suivant et condamné à vingt jours de prison.

Ce n'est qu'en 1964 que les services de police français quittent l'hôtel de Lalande pour intégrer le nouvel hôtel de police de la rue de l'Abbé de l'épée. Dès 1966 la cour arrière du musée fait office de garage à

vélos pour le personnel de l'hôtel de ville. La prison désaffectée devient dépôt des objets trouvés et le restera jusqu'en 1979.

Un édifice sauvé de la destruction

En 1973, une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un musée du XIXe siècle est confiée, par décret, à l'architecte Claude H. Aubert. Les deux projets proposés successivement prévoient la destruction de la prison municipale. L'idée est de redonner à l'hôtel de Lalande une place entre cour et jardin, de libérer sa façade arrière en l'ouvrant sur un espace planté. La prison est décrite comme une construction terriblement rébarbative meublant trop lourdement l'îlot.
En 1974, Jean-Paul Avisseau, conservateur des archives municipales de Bordeaux, s'inquiète de la destruction de la prison dont l'adjudication a été votée par le Conseil municipal le 8 novembre 1974, et alarme Bruno Foucart, alors conseiller technique au secrétariat d'État à la Culture. En 1979, le projet de destruction du bâtiment de la prison est abandonné, un « choix imposé par Paris » selon l'architecte de la Ville Joanne, à la suite d'une instance de projet de classement et d'échanges entre le maire Jacques Chaban-Delmas et Hubert Landais, directeur des Musées de France. Le nouveau projet à l'étude ne prévoit plus la destruction de la prison mais son réaménagement.

En 1979, le Cabinet de programmation C.A.F.E. Claude Pecquet et Patrick O'Byrne est en charge de la restructuration de l'ensemble des bâtiments, l'ancienne prison, l'hôtel de Lalande et ses communs. De nombreux travaux sont réalisés, à l'initiative de Jacqueline du Pasquier, conservatrice du musée des Arts décoratifs. Au niveau de la prison, les quatre cours principales désormais réunies en deux grandes cours après la démolition de deux murs en pierre reçoivent de vastes mezzanines, surplombées de toitures métalliques. L'ancienne prison est organisée pour accueillir différentes activités : animation pour les scolaires, service technique, laboratoire photographique. Elle abrite aussi les réserves [13].

13
Jacqueline du Pasquier, *Musée des Arts décoratifs, Guide pratique du visiteur*, 1992, p.7.

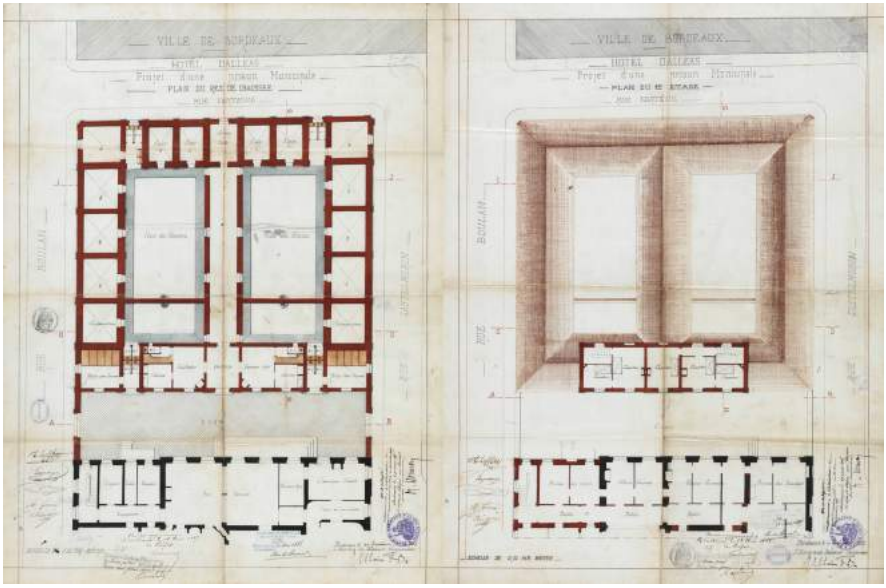
VILLE DE BORDEAUX
HOTEL DALLEAS
VILLE DE BORDEAUX
HOTEL DALLEAS

p.18 :
Passage entre la prison et l'hôtel de Lalande, photographies non datées.
Projet d'une prison municipale, plan rdc, 1er étage, 1885
Archives Bordeaux Métropole (Fi11O28, Fi11O27 et 65M3)

p.19 (de gauche à droite, de haut en bas) :
Plan de parcelle, hôtel de Lalande, 1880, Mairie de la Ville de Bordeaux / Passage entre la prison et l'hôtel de Lalande, photographie non- datée / Reconstruction de la prison municipale, 1885, Archives Bordeaux Métropole (65M3 - 1073W307 et 65M3) / Arrêté portant sur la répression de la prostitution, 1917, Archives départementale de la Gironde (4M337).

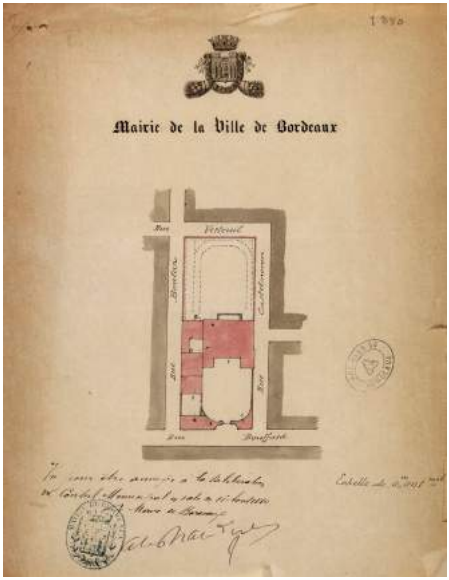
Mairie de la Ville de Bordeaux

À afficher immédiatement

REPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE LA GIRONDE

ARRÊTÉ
portant répression de la prostitution sur la voie publique et dans les établissements et lieux publics.

LE PREFET DE LA GIRONDE, Officier de la Légion d'Honneur.

Vu la loi du 5 avril 1884, sur l'organisation municipale, et notamment les articles 97 et 99 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 23 mai 1913, portant interdiction aux cafetiers et débitants de boissons d'employer des filles ou femmes pour le service de leurs établissements ;
Considérant que, dans l'intérêt de la sûreté, de la tranquillité et de l'hygiène publiques, il convient d'exercer une surveillance particulière sur tous les établissements et lieux publics où la prostitution peut s'exercer,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est interdit à tous débitants de boissons, cafetiers et cabaretiers :

1° D'employer dans leurs établissements, exception faite pour la femme, les enfants et petits-enfants de l'exploitant, les employées et les membres de sa famille à sa charge :

Des filles de moins de dix-huit ans ;

Des filles ou femmes de plus de dix-huit ans, non munie d'un certificat de bonnes vie et mœurs, datant de plus de trois mois, à moins qu'elles n'appartiennent à la famille du débitant ;

2° De placer à la devanture des débits de boissons, cafés, comptoirs, bars et établissements similaires, des rideaux, carreaux et vitraux opaques, et, en général, d'employer tous autres moyens empêchant de voir de l'extérieur à l'intérieur des établissements ;

3° De recevoir des consommateurs dans d'autres salles que celles où le public a accès, ainsi que dans les salles de lotd ou arrière-magasins ne pouvant pas être surveillés du dehors ;

4° De laisser les femmes et filles employées dans leurs établissements s'asseoir auprès des clients et consommer avec eux ;

5° D'employer ou de recevoir habituellement des femmes de débauche pour se livrer à la prostitution dans leurs établissements et dans les heures y attenant.

ART. 2. — Les abords des gares, des casernes, des annexes, des établissements d'instruction et de culte, les squares, les marchés, les promenades publiques et les principales voies publiques, et, dans les villes maritimes, les quais où débarquent les passagers, les jetées, les terre-pleins, les plages, sont interdits aux femmes inscrites.

ART. 3. — Les hôteliers et logeurs ne pourront loger ou même recevoir occasionnellement, pour se livrer à la prostitution, les femmes inscrites, si elles ne justifient par qu'elles se conforment aux dispositions réglementaires, notamment en ce qui concerne les visites sanitaires.

ART. 4. — Devront être inscrites sur le registre spécial, pour être régulièrement soumises aux visites sanitaires, toutes femmes qui, sur la voie publique, dans les lieux ouverts au public, ou de toutes autres manières pratiquent sur la voie publique, provoqueront habituellement à la débauche ou se livreront au racolage d'une manière quelconque.

ART. 5. — Toute contravention au présent arrêté sera constatée et punie conformément aux lois en vigueur.

ART. 6. — Les Sous-Préfets, Maires, Officiers de gendarmerie, Commissaires de police et tous autres officiers de police judiciaire et agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 5 juin 1917.

Le Préfet,
Olivier BASCOU.

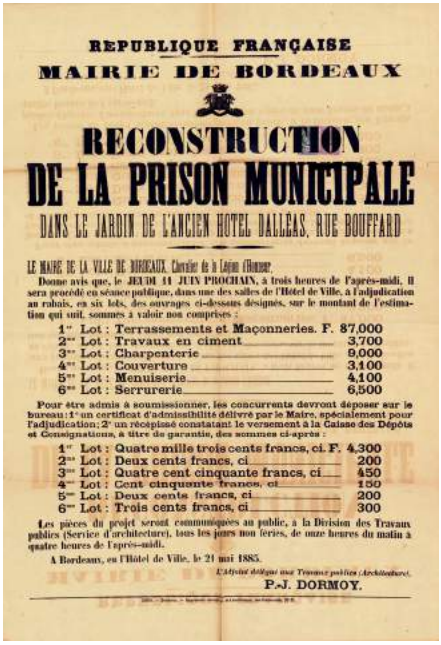
REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE BORDEAUX

RECONSTRUCTION DE LA PRISON MUNICIPALE
DANS LE JARDIN DE L'ANCIEN HOTEL DALLÈAS, RUE BOUFFARD

LE MAIRE DE LA VILLE DE BORDEAUX, Chevalier de la Légion d'Honneur,

Donne avis que, le **JEUDI 14 JUIN PROCHAIN**, à trois heures de l'après-midi, il sera procédé en séance publique, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, à l'adjudication au rabais, en six lots, des ouvrages ci-dessous désignés, sur le montant de l'estimation qui suit, sommes à valoir non comprises :

1er Lot :	Terrassements et Maçonneries.	F. 87,000
2me Lot :	Travaux en ciment	3,700
3me Lot :	Charpenterie	9,000
4me Lot :	Couverture	3,100
5me Lot :	Menuiserie	4,100
6me Lot :	Serrurerie	6,500

Pour être admis à soumissionner, les concurrents devront déposer sur le bureau : 1° un certificat d'admissibilité délivré par le Maire, spécialement pour l'adjudication ; 2° un récépissé constatant le versement à la Caisse des Dépôts et Consignations, à titre de garantie, des sommes ci-après :

1er Lot :	Quatre mille trois cents francs, ci. F.	4,300
2me Lot :	Deux cents francs, ci	200
3me Lot :	Quatre cent cinquante francs, ci	450
4me Lot :	Cent cinquante francs, ci	150
5me Lot :	Deux cents francs, ci	200
6me Lot :	Trois cents francs, ci	300

Les pièces du projet seront communiquées au public, à la Division des Travaux publics (Service d'architecture), tous les jours non fériés, de onze heures du matin à quatre heures de l'après-midi.

A Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 21 mai 1885.

L'Adjoint délégué aux Travaux publics (Architecture),
P.-J. DORMOY.

Vers un nouveau musée

Ces réserves, aménagées il y a maintenant plus de trente ans, ont vieilli et ne correspondent plus aux normes de conservation en vigueur dans les musées.
Devant l'obligation de vider les lieux pour mener à bien les travaux nécessaires, une autre hypothèse a vu le jour à l'initiative de Constance Rubini, directrice du musée depuis 2013 : utiliser ces beaux espaces pour étendre la surface du musée et les ouvrir ainsi au public, en déménageant les réserves dans un lieu extérieur approprié.
Or, dès 1924, Jacques D'Welles, l'architecte en chef de la Ville, avait eu le même projet : créer, en prolongement du musée d'Art ancien, un musée d'Arts appliqués dans la prison, dédié à exposer les collections qui ne trouvaient pas place dans le logis principal, notamment les acquisitions récentes comme les vases de Giboin achetés en 1921 ou les vases de Delaherche achetés en 1922.

D'Welles avait conçu deux variantes de projets [14]. L'une prévoyait la destruction de la façade de la prison et des deux premières cours (actuels salle de conférence et ateliers techniques) pour faire, avec l'espace compris entre les deux bâtiments, une cour plus vaste « pour donner du recul, de l'agrément et de la lumière ». L'autre version conservait la prison en entier mais couvrait d'une verrière la cour entre les deux bâtiments pour former un grand hall, moderne : à l'époque, les grands musées d'art et d'industrie privilégiaient le fer et le verre, matériaux issus de l'industrie.
Quelques années plus tard, en 1932, D'Welles propose à la Ville un projet de réaménagement encore plus ambitieux. Il imagine cette fois la destruction de la prison, le réaménagement d'un jardin puis, au fond, la construction d'un bâtiment dont la surface est deux fois plus grande que celle de l'hôtel de Lalande, ouvrant sur la place du Colonel Raynal.
Pour donner plus d'importance à ce projet, il imagine mettre en valeur l'ouverture côté rue Bouffard en agrandissant cette dernière qui doit devenir un axe principal entre la place Gambetta et la place de l'hôtel de ville. Pour ce faire, il détruit, dans son projets, les îlots d'habitations pris entre la rue Bouffard et la rue des Remparts pour n'en faire plus qu'une !

14
Archives Bordeaux Métropole (1426 R2), correspondance D'Welles, adjoint délégué aux Beaux Arts

Mais ces travaux sont assujettis au départ de la police municipale qui est, lui-même, assujetti à l'achèvement du groupe scolaire Anatole France. Il faudra donc attendre la fin des années 1970.

Cette logique d'extension est donc ancienne et bien ancrée dans l'histoire du musée et de l'urbanisme de la ville. La prison, construite au XIXe siècle, semble aujourd'hui être un bâtiment idéal pour exposer le design, né également au XIXe siècle pendant la révolution industrielle.
C'est un espace dont on lit la fonction – les cellules des prisonniers, les lourdes portes en bois munies de verrous et de judas sont encore en place – tout comme un objet de design se distingue d'un objet d'art par sa fonction.
Installer des expositions de design dans la prison permettra ainsi de faire dialoguer arts décoratifs et design, chacun étant présenté dans l'enveloppe qui lui convient le mieux.

Lorsque le musée des Arts décoratifs et du Design regarde vers le futur, c'est, en effet, en aménageant des espaces supplémentaires de présentation pour la production artistique contemporaine. Un musée tel que celui-ci se doit d'être de son temps. Il n'est pas voué à la nostalgie d'un patrimoine ancien mais à la création, de quelque époque qu'elle soit.
Mettre en lien les arts décoratifs anciens et la création contemporaine est un gage de vitalité pour le musée, c'est une façon de parler à une nouvelle génération qui s'intéresse aux objets produits par son époque.
Notre ambition est de mêler les publics et les générations ; c'est là que réside la richesse culturelle.
Ce musée est né d'une volonté affirmée de mémoire. Nous nous chargeons, aujourd'hui, d'en préserver le contenu, tout en le tournant vers le futur.

Marius Faget

Marius Faget est un architecte, né à Caudéran le 21 septembre 1834 [15]. Membre du conseil municipal de Bordeaux de 1870 à 1877, il a été adjoint au maire chargé de l'instruction publique de 1871 à 1877, période durant laquelle les écoles communales de Bordeaux ont vu le nombre de leurs élèves tripler. Il a dirigé la création de quatorze écoles primaires, ainsi que celle de la Faculté de droit, de la Faculté de médecine, de l'Observatoire, de l'École supérieure de filles, de l'École de commerce et d'industrie.

Il fut également membre du Conseil général, élu par le 7e canton de Bordeaux le 21 octobre 1888. Bordeaux lui doit la construction de l'église Saint-Augustin et du Théâtre des Folies Bordelaises, rue Sainte-Catherine, et d'une partie du Musée de Peinture et de Sculpture.

15

Edouard Feret, *Statistique générale du département de la Gironde*, tome 3, Bordeaux-Paris, Feret et Fils, G. Masson, Emile Lechevalier, 1889, p. 238.

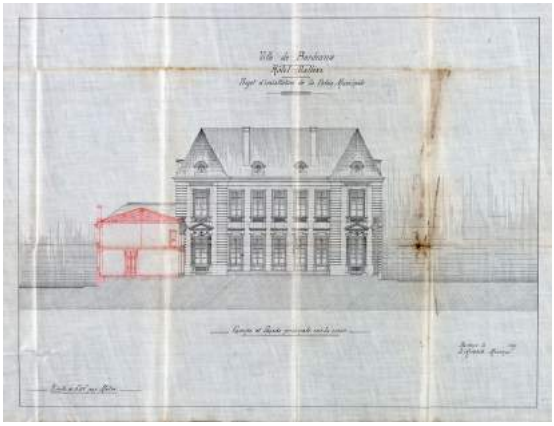

Projet d'installation de la police municipale, coupe et façade principale, 1887, Archives Bordeaux Métropole (65M4)

Documents présentés dans la vitrine :

Effectif des maisons de Tolérance, service des mœurs, Bordeaux 1906
Double évasion de la prison municipale, *La Petite Gironde*, 20 octobre 1929
Rapport dépôt de sûreté municipal, 1936
Archives Bordeaux Métropole (1211I22, 484012, 484018)

Le gardien René Crabos et sa famille, prison municipale, avant 1950
Photographies famille Noth

Clef d'origine ouvrant les portes des cours de la prison

Plan schématique (2016) de la prison réalisé d'après un plan conservé aux Archives Bordeaux Métropole, non-daté, mais postérieur à 1936.

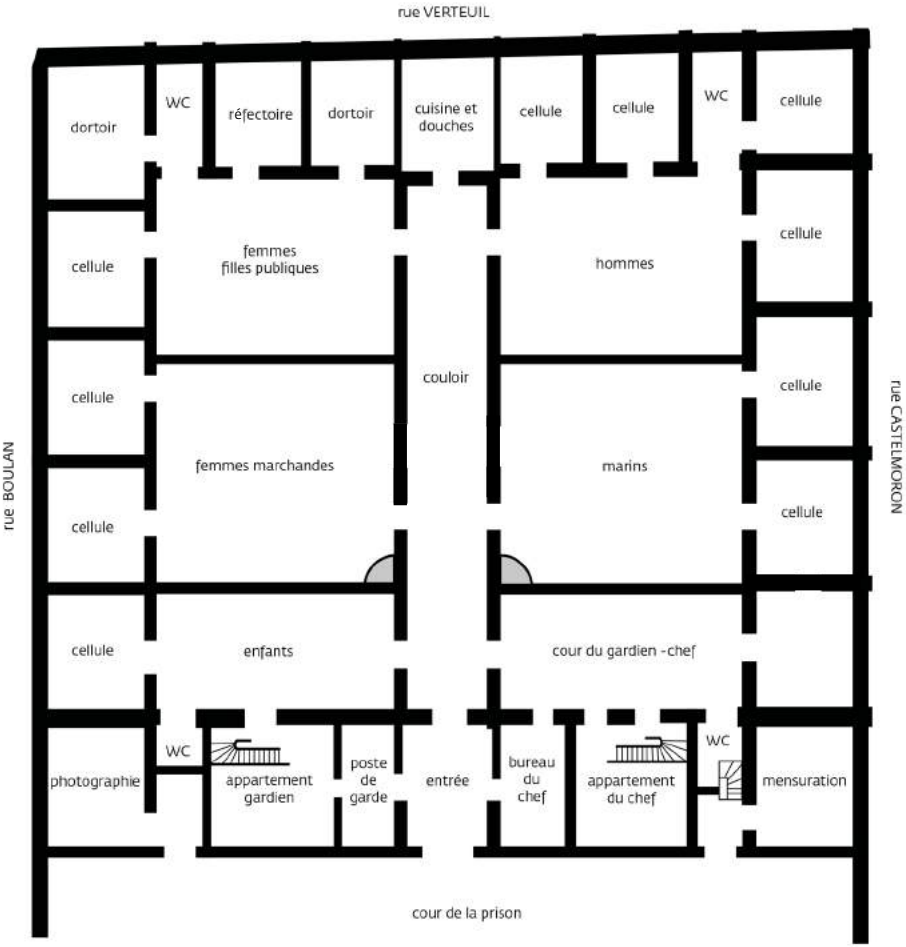

Les réserves
du musée des
Arts décoratifs
installées dans
l'ancienne cours
des femmes,
1984 - 2015

Photos du gardien Crabos
et de sa famille dans la cour
d'entrée de la prison
avant 1950
© archives privées

L'ouverture au public des espaces de la prison n'aurait pu se faire sans le soutien et l'aide de :

Château Haut-Bailly,
mécène d'honneur

Direction Générale Haute Qualité de la Vie de Bordeaux Métropole

Direction Générale des Affaires Culturelles de la Ville de Bordeaux

Le musée des Arts décoratifs et du Design remercie également pour leur collaboration aux recherches sur l'histoire de la prison :

Les Archives Bordeaux Métropole

Les Archives Départementales de la Gironde

La Fondation pour la Mémoire de la Déportation

Ainsi que Charles Noth pour son précieux témoignage.

39 rue Bouffard
33000 Bordeaux

05 56 10 14 00

www.madd-bordeaux.fr
musad@mairie-bordeaux.fr

BORDEAUX culture

BORDEAUX

bordeaux.fr